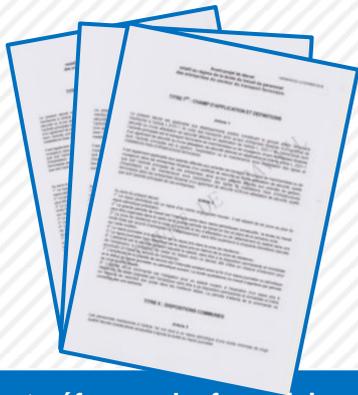


# Décret-Socle

## Une grève légitime !



Paris, le 7 mars 2016

La loi portant réforme du ferroviaire pose l'obligation d'une harmonisation du régime de travail à l'ensemble des entreprises du secteur ferroviaire. Des dispositions socles communes sont soumises par le Gouvernement à la concertation par les parties prenantes, dont l'UNSA. Le Décret-Socle doit définir ces règles garantissant un haut niveau de sécurité des circulations, la continuité du Service Public, la protection de la santé comme la sécurité des salariés...

### L'avant-projet publié ne répond en rien aux objectifs de l'UNSA :



- Mettre fin au dumping social sauvage entre Entreprises Ferroviaires du secteur !
- Harmoniser un haut niveau social pour l'ensemble des salariés de la branche !
- Acter et pérenniser le renforcement de la Sécurité des circulations !

L'aboutissement de ces revendications légitimes ne se décrète pas seulement par "de belles intentions" ! Il s'obtient et se contractualise par des règles et textes fondateurs, à l'instar du RH00077 pris en niveau de référence. Ce décret sera complété à terme, par une Convention Collective et des accords d'entreprise qui, en l'état, n'augurent en rien du niveau final pour les salariés et le ferroviaire...



Pour la défense collective des salariés et du ferroviaire

# APPEL À LA GRÈVE UNITAIRE !

## LE 9 MARS 2016

(GRÈVE COUVRANT LA PÉRIODE DU 8 MARS 2016 19H00 AU 10 MARS 2016 08H00)

**Salarié-e de la SNCF :**  
**je veux un syndicat**  
**autonome, je veux**  
**un syndicat moderne**  
**et utile,**  
**je veux un syndicat**  
**qui me renseigne,**  
**je veux un syndicat**  
**qui s'occupe de moi !!!**

